



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 septembre 2026

Référence :
2026-09-10-04

Objet de la délibération :
**Modification du tableau
des effectifs communaux**

Membres élus	19
Membres en fonction	19
Membres présents	18

Vote à main levée
Pour : 19
Contre :
Abstention :

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture de
Mulhouse

L'an deux mille vingt-six, le 10 septembre à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de Landsers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel ADRIAN, Maire.

Présents : ADRIAN Daniel, BARTHELEMY Carine, CONRATH Roger, FERFLAMM Martine, GERBER Catherine, HELDER Marion, KEMPF Charlene, KOCH Patrick, LE CAM Nicolas, MERCIER David, MIHELICIC Sandie, PREAU Françoise, PUGIN Eric, REIBER Alain, SUTTER Michel, TISSERANT Nathalie, WURTZEL André, ZINGLE Mireille.

Excusé représenté :

M. LETOUBLON Olivier donne procuration à M. ADRIAN Daniel

A été nommé secrétaire : DEMARK Hervé, Directeur Général

Objet de la délibération : Modification du tableau des effectifs communaux

Monsieur le Maire propose de transformer le poste actuellement occupé par l'un des agents polyvalents des services techniques. Ce dernier est inscrit sur le tableau annuel d'avancement de grade établi au titre de 2026 ;

Il convient dès lors, de réviser le tableau des effectifs de la collectivité.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique ;

VU le tableau des effectifs annexé au budget 2026, arrêté par le Conseil Municipal à la date du 29 avril 2026 ;

VU le budget de la collectivité ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réviser le tableau susvisé, eu égard aux mouvements de personnels, aux modifications de taux d'emploi, aux réussites aux concours ou aux promotions et avancements qui interviendront au sein des effectifs municipaux ;

VU la délibération en date du 30 mars 2009 portant détermination des taux de promotion propres à l'avancement de grade ;

VU l'arrêté en date du 1^{er} décembre 2021 établissant les lignes directrices de gestion pour la période du 1^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2027 inclus ;

VU le tableau annuel d'avancement de grade en date du 9 juin 2026 établi au titre de 2026 ;

Les modifications suivantes sont proposées :

FILIERE TECHNIQUE

Emploi	Poste supprimé	Poste créé	Date d'effet
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1 poste à TC		01/10/2026
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe		1 poste à TC	01/10/2026

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme détaillé ci-dessus ;

FIXE la date de modification du tableau des effectifs aux dates susmentionnées ;

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la déclaration de vacance ou de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire de la présente délibération à compter du 11 septembre 2026

Le Maire
Daniel ADRIAN



Le secrétaire
Hervé DEMARK